

investisseurs dans le cadre desquels ils peuvent de temps à autre acquérir, détenir ou céder des actions. Ils n'ont pas l'intention de divulguer l'ampleur d'un tel investissement ou transactions autrement qu'en conformité avec toute obligation légale ou réglementaire de le faire.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que transposée dans et telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où celle-
(la « **Directive Prospectus** »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de

les dispositions réglementaires applicables. Elles ne constituent pas une offre au public
e communiqué de presse seront effectuées
-2 II du code monétaire et financier et
-1 du